

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Plan local d'urbanisme d'Arnières sur Iton

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du 15 septembre 2016, la commission a émis un **avis favorable sous réserve**, sur les dispositions réglementaires applicables aux secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées.

La réserve concerne la zone Ap au sein de laquelle sont autorisés les abris pour animaux. Si ces abris pour animaux ne sont pas des abris liés et nécessaires à une activité agricole, la zone est alors considérée comme un STECAL.

La commission demande donc de revoir la réglementation sur ces secteurs Ap qui nécessitent la définition des règles d'implantations et une limitation de l'emprise au sol.

La secrétaire de séance,



Corinne GOILLOT